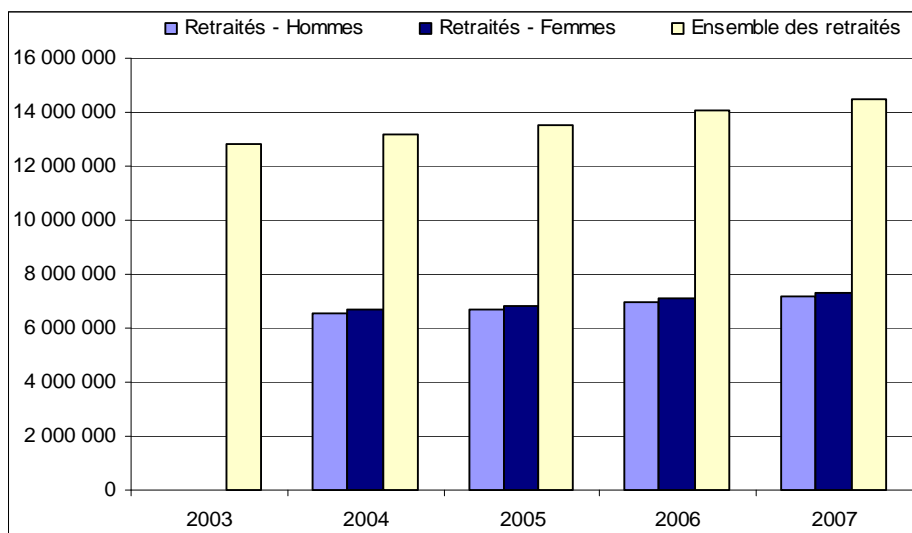


Indicateur n° 4 : Effectif total des retraités (tous régimes).

Evolution du nombre de retraités de droit direct au 31 décembre dans l'ensemble des régimes (base et complémentaire), de 2003 à 2007



Source : DREES, Enquête annuelle auprès des caisses de retraites 2003 à 2007, Eir 2004. Calculs : DREES.
 Champ : Bénéficiaires d'une pension de droit direct dans un régime de retraite de base ou complémentaire au cours de l'année n, vivants au 31 décembre.

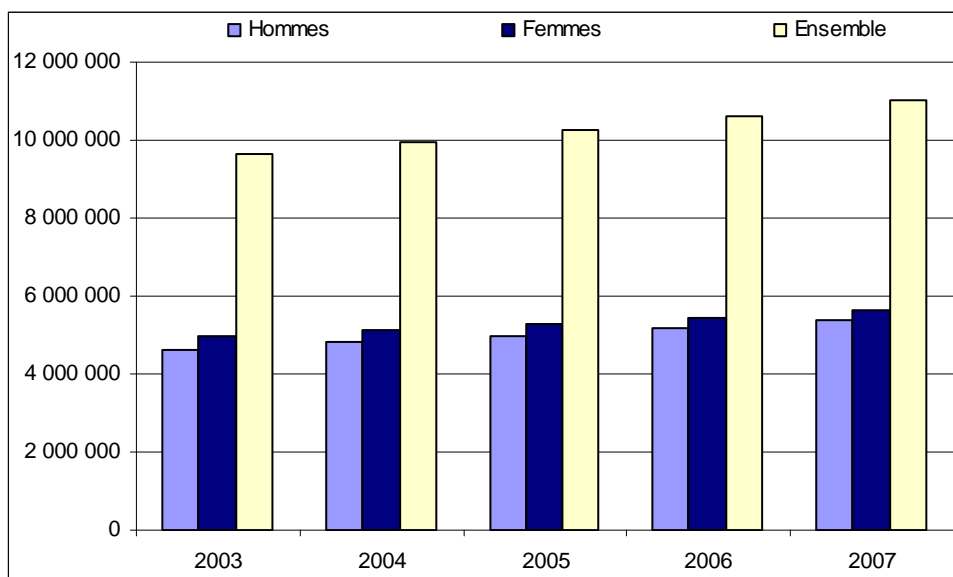
Fin 2007, le nombre global de retraités de droit direct de l'ensemble des régimes obligatoires de sécurité sociale français est de 14,5 millions (7,2 millions d'hommes et 7,3 millions de femmes). Il a augmenté de 3,1 % par rapport à fin 2006, c'est-à-dire moins rapidement que l'année précédente (+ 3,8 %). Sur les deux dernières années, cet effectif augmente en raison notamment de l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du baby boom.

L'évolution du nombre de retraités diffère de celle du nombre de pensions versées par l'ensemble des régimes de retraite. En effet, un même individu peut recevoir une pension de plus d'un régime à la fois - il est alors dit « poly-pensionné » -, et la somme des pensionnés des régimes est supérieure au nombre global des retraités couverts par ces régimes. Ainsi, le nombre de pensions versées par les régimes de retraite de base et complémentaires s'est élevée à 33,5 millions en 2007, en hausse de 3,4 % par rapport à 2006.

En moyenne, les retraités perçoivent, selon l'échantillon inter-régime des retraités (EIR), 1,38 pension au titre d'un avantage de base, et 2,3 pensions si on inclut également les régimes complémentaires. La part des « poly-pensionnés » est moins importante parmi les femmes que parmi les hommes. Cet écart s'explique notamment par les différences de durée de carrière : les femmes sont nettement moins nombreuses que les hommes à avoir pu valider une carrière complète. Or, plus la durée de carrière est réduite, et plus la probabilité de changer de statut, et donc de régime d'affiliation, est faible. On note toutefois que la part des femmes ayant effectué une carrière complète augmente continuellement au fil des générations (ainsi, parallèlement, que la proportion de femmes « poly-pensionnées »). Par ailleurs, la proportion d'hommes ayant effectué des carrières complètes diminue parmi les plus jeunes retraités.

Il est à noter que la proportion moyenne de retraités ayant une retraite complémentaire est de 75% (82% chez les hommes et 67% chez les femmes) fin 2007. Ce pourcentage s'explique notamment par le fait que certains régimes sont basés sur un système unique (SNCF, RATP et, jusqu'à récemment, régimes de la fonction publique), alors que d'autres (régimes général et alignés, et récemment la Fonction publique depuis 2004) sont constitués autour de deux niveaux : un régime de base et un régime complémentaire ou additionnel.

Évolution du nombre de retraités de droit direct au 31 décembre à la CNAV (régime de base), de 2003 à 2007



Source : Drees, Enquête annuelle auprès des caisses de retraite de 2003 à 2007.

Champ : Bénéficiaires d'une pension de droit direct de la Cnav au cours de l'année n, vivants au 31 décembre

11 millions de retraités bénéficient de droits directs contributifs à la CNAV fin 2007. Ainsi, 76% des retraités (tous régimes de base confondus) bénéficient d'une pension de base du régime général (en tant que monopensionnés ou bien polypensionnés).

Entre 2006 et 2007, l'effectif des retraités de la CNAV a augmenté de 3,7%, c'est-à-dire selon la même tendance que l'effectif global de retraités, tous régimes. La répartition hommes / femmes est similaire à celle observée en tous régimes (51% de femmes).

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 4 :

Par « retraités de droit direct », on entend l'ensemble des assurés bénéficiant d'un droit propre à une prestation vieillesse (au titre d'un avantage contributif). Dès lors, sont exclues les personnes bénéficiant exclusivement d'une prestation au titre d'un droit dérivé (pensions de réversion, pensions vieillesse de veufs ou veuves), ou percevant une prestation de droit direct non contributive (AVTS, ...).

Le nombre global de retraités, tous régimes, ne peut être mesuré directement chaque année, un même individu pouvant recevoir plusieurs pensions de différents régimes (polypensionnés, sur le champ pension de base ainsi que sur le champ pension complémentaire). Ce nombre a donc été estimé par la DREES en divisant le nombre total de pensions servies au 31 décembre de chaque année par le nombre moyen de pensions reçues par un individu. Le premier chiffre a été calculé d'après les données de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite. Le second a été calculé d'après l'échantillon inter-régimes des retraites (EIR) 2001 et 2004. Sa valeur a été affinée en prenant en compte les moins de 55 ans présents dans les régimes de la fonction publique et dans les régimes spéciaux. L'effectif retenu concerne les retraités nés et résidant en France ou à l'étranger, c'est-à-dire la totalité des retraités.

L'enquête annuelle auprès des caisses de retraite repose sur des données administratives, fournies par les caisses elles mêmes. Portant sur la situation en fin d'année de onze régimes de base et cinq complémentaires, cette enquête couvre la quasi-totalité du champ des retraités. Les données relatives à l'année n sont disponibles en fin d'année n + 1.

L'EIR est également construit à partir des données des caisses, mais celles-ci sont regroupées par individu. Cette base porte uniquement sur les retraités âgés de 55 ans et plus l'année de constitution du fichier.